



# FORMATION RENFORCÉE

POUR LES TRAVAILLEURS NON CLASSÉS

## CONTEXTE

Art. R. 4451-32 du Décret 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants.

## OBJECTIF

Fournir les connaissances nécessaires pour réaliser des interventions en zone délimitée (surveillée, contrôlée verte, zone radon et soumis à justification en zone contrôlée jaune). Formation destinée aux travailleurs ne faisant pas l'objet d'un classement (A ou B).

## CONTENU

- Caractéristiques des rayonnements ionisants.
- Effets sur la santé pouvant résulter d'une exposition aux rayonnements ionisants.
- Effets potentiellement néfastes de l'exposition aux rayonnements ionisants sur l'embryon, en particulier lors du début de la grossesse, et sur l'enfant à naître ainsi que sur la nécessité de déclarer le plus précocement possible un état de grossesse.
- Nom et coordonnées du conseiller en radioprotection.
- Mesures prises en application du présent chapitre en vue de supprimer ou de réduire les risques liés aux rayonnements ionisants..
- Règles particulières établies pour les femmes enceintes ou qui allaitent, les travailleurs de moins de 18 ans, les travailleurs titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et les travailleurs temporaires.

- Conditions d'accès aux zones délimitées au titre du présent chapitre.
- Modalités de surveillance de l'exposition individuelle et d'accès aux résultats dosimétriques.
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident.
- Règles particulières relatives à une situation d'urgence radiologique.
- Aspects relatifs à la sûreté et aux conséquences possibles de la perte du contrôle adéquat des sources scellées de haute activité.

## PUBLIC

Personnes devant intervenir en Zone réglementé ne faisant pas l'objet d'un classement en catégorie A ou B.

## PRÉREQUIS

Maîtrise du français (oral et écrit).

## MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Théorique avec remise d'un support de formation à chaque stagiaire.

## ÉVALUATION

Théorique.

## DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE DE L'ÉVALUATION

Attestation de présence et de réussite.

## PRIX ET DURÉE

7 heures : 250€ HT/personne ou prix à la session sur demande.

## NOTA

- Formation intra entreprise avec un maximum de 10 stagiaires par session.
- Formation pouvant être réalisée dans vos locaux ou en distanciel.